

PORTANT COMPOSITION DU JURY Master Informatique parc. International of computer science - 2ème année

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'Article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'Arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au Diplôme National de Master,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les Statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Master Informatique parc. International of computer science - 2ème année comme suit :

Membres du jury

NOURINE Lhouari, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

KERIVIN Herve, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

TOUMANI Farouk, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

HILL David, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

NGUYEN Viet hung, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

LAFOURCADE Pascal, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

FOUCAUD Florent, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BAIOU Mourad, CHERCHEUR

Semestre 2

TOUMANI Farouk, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

HILL David, PROFESSEUR DES UNIVERSITES CL.EX.

FOUCAUD Florent, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

WAGLER Annegret, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

CHICOISNE Renaud, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

BAIOU Mourad, CHERCHEUR

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 4 décembre 2024